

Alerte Influenza Aviaire



Premier cas IAHP en France : tout le territoire passe en risque élevé

17 novembre 2020 2020, Haute-Garonne, Aviculture

«La France a détecté un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse», dans une jardinerie près de Bastia, alerte le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 16 novembre. Le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a donc «décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque "élevé" à compter du 17 novembre», ajoute le communiqué. En conséquence, **tous les éleveurs de volailles, ainsi que les détenteurs de basses-cours**, sont tenus de respecter les mesures renforcées de biosécurité :

- * **claustration ou protection des élevages de volailles et des basses-cours par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;**
- * interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- * interdiction de faire participer des oiseaux à des rassemblements organisés ;
- * interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- * interdiction d'utilisation d'appelants ;
- * **renforcement des mesures de biosécurité en élevage et dans les transports d'animaux, notamment le nettoyage et la désinfection.**

Les détenteurs de volailles et palmipèdes sont invités à la plus grande vigilance et une attention particulière doit être portée aux éventuels signes cliniques qui, selon ce qui a pu être rapporté, peuvent être de faible intensité dans l'épisode présent. La détection des cas cliniques (mortalités, symptômes, baisse de la consommation d'eau et/ou d'aliment) doit être la plus rapide possible, en lien avec les vétérinaires sanitaires.